

LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATIONS

Pour lutter contre la pollution liée aux transports, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) prévoit la mise en œuvre d'un plan de déplacement des administrations et collectivités de plus de 250 salariés (PDA). Cet outil de management de la mobilité permet à l'administration d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable.

Outre l'amélioration de l'accessibilité des sites, le PDA vise à réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

LES AVANTAGES

191 sites

sont concernés dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Pour l'administration

- Optimisation de la gestion du parc et du stationnement
- Amélioration de la performance sociale et sociétale
- Favorisation du dialogue social interne à travers un projet fédérateur.

Pour les agents

- Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être
- Gains de temps et d'efficacité
- Réduction des frais de déplacement

Pour l'environnement

- Amélioration de la qualité de l'air
- Diminution du trafic routier, du nombre d'accident, du bruit ambiant
- Baisse des consommations d'hydrocarbures et des émissions de gaz à effet de serre

30 kilomètres*

c'est **la distance moyenne parcourue chaque jour** par les habitants du Nord et du Pas-de-Calais pour aller travailler.

77%* des salariés **utilisent leur voiture** pour aller travailler.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Exemple d'actions mises en œuvre par la Commission d'Université et Établissements (ComUE) :

- **communiquer** aux salariés et élèves lors des pics de pollution
- créer un **défi mobilité** campus
- réaliser des **études de faisabilité** pour la mise en place d'espaces de travail partagés
- réviser les **emplois du temps** pour assurer la fluidité de l'accès au campus en transport en commun et modes doux (IUT de Roubaix)
- **fermer les parkings** du campus Cité scientifique COPILOT (Université Catholique de Lille)
- créer un conseil individualisé pour accompagner les salariés dans le changement de mobilité (Université catholique de Lille)
- mettre en place une **plateforme de covoiturage** (Université Catholique de Lille)
- créer un **atelier vélo** participatif et solidaire (Université d'Artois)



* Source : www.lillemetropole.fr

